



NOTRE-DAME-DE-LA-MER
1 place de la mairie
Hameau de la Haie de l'Ecu
78270 NOTRE-DAME-DE-LA-MER

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUILLET 2020

En exercice :	19
Absents :	2
Présents :	13
Pouvoirs :	4
Votants :	17
Date de convocation :	22/06/2020
Date de publication :	06/07/2020

L'an deux mil vingt, le premier juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Salle des Fêtes en séance restreinte au public, conformément au décret n°2020-571 du 14 mai 2020, sous la présidence de Madame Arlette HUAN, le Maire.

Étaient présents : Alain BERRY, Alban BODEVIN, Thomas BREBION, Michel CHEVALLIER, Fabienne COUPLAN, Vincent FILLOT, Arlette HUAN, Jean-Luc MAILLOC, Jacques MARY, Dominique POREE, Didier RAYNAL, Luc VIGNERON, Thierry WURTZ

Absents excusés ayant donné pouvoirs : Bruno BOUVERY ayant donné procuration à Thierry WURTZ, Jean-François LOPEZ ayant donné procuration à Jean-Luc MAILLOC, Henriette MOJRANO ayant donné pouvoir à Arlette HUAN, Luc VERDURE ayant donné procuration à Michel CHEVALLIER,

Absente excusée : Aurélie LE FLOCH

Absent non excusé : Dominique JOLIVEL

Secrétaire : Luc VIGNERON

Ouverture de la séance à 18h30

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2020

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE, **APPROUVE** le procès-verbal du conseil municipal du 3 JUIN 2020.

COMPTE DE GESTION 2019

Madame Le Maire informe l'assemblée que l'état de l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2019 a été réalisé par le receveur en poste à la Trésorerie de Bonnières-sur-Seine.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-31, L1612-12 et suivants,

Considérant la conformité entre le compte administratif du Maire de Notre-Dame-de-la-Mer et le compte de gestion du receveur,

Le Conseil Municipal, siégeant sous la présidence de Madame Arlette HUAN, Doyenne du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'UNANIMITE,

- **Approuve** le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2019 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif de la commune de Notre-Dame-de-la-Mer pour le même exercice.

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2019

Madame Le Maire expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2019 de la commune de Notre-Dame-de-la-Mer

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-31, L1612-12 et suivants,

Le Conseil Municipal, siégeant sous la présidence de Monsieur Jacques MARY doyen du Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, après en avoir délibéré, et à l'UNANIMITE,

- **Approuve** le compte administratif 2019 de la commune de Notre-Dame-de-la-Mer qui présente les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Dépenses et recettes de l'exercice	561 814,10 €	638 751,46 €
Excédent N-1 reporté (article 002)	-	200 083,61 €
Résultat de l'exercice	561 814,10 €	838 835,07 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Dépenses et recettes de l'exercice	60 843,49 €	182 445,04 €
Excédent N-1 reporté (article 001)	€	129 277,97 €
Résultat de l'exercice	60 843,49 €	311 723,01 €

AFFECTATION DES RESULTATS

Madame Le Maire expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2019.

Le conseil municipal, siégeant sous la présidence de Monsieur Jacques MARY doyen du conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'UNANIMITE

Affecte le résultat de la commune de Notre-Dame-de-la-Mer au budget 2020 de la façon suivante :

Article R001 Report de l'excédent d'investissement	250 879,52 €
Article 1068 Affectation en investissement	130 000,00 €
Article R002 Report de l'excédent de fonctionnement	150 332,96 €

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2020

Il a été soulevé lors des débats, par Monsieur VIGNERON, le souhait que les associations de la commune de Notre-Dame-de-la-Mer fournissent un planning prévisionnel des manifestations ou des actions à venir ainsi qu'un récapitulatif des dépenses sur l'année N-1.

Madame HUAN a précisé que depuis toujours, aucune association n'a obtenu la subvention votée sans au préalable avoir fourni son bilan financier. C'est sur ce bilan que nous avons un droit de regard sur les dépenses et recettes.

Après avoir entendu Le Maire et suite à la réunion de travail des finances, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'UNANIMITE,

- Attribue les subventions suivantes au budget de l'année 2020 pour la somme de 3 650 € aux associations suivantes :

- Comité des fêtes	400 €
- Association pour les enfants de NDLM - APE	400 €

- Association Culture et loisirs Port-Villez	400 €
- Association Jeunes Pousses	200 €
- Amicale des Sapeurs-Pompiers de Bonnières	75 €
- Association départementale des Jeunes Sapeurs-pompiers des Yvelines Section de Bonnières JDP78	75 €
- Union Nationale des combattants des Yvelines	50 €
- OCCE 78 Coop Scol EP	1600 €
- Délos Apei 78	50 €
- AFSEP Association Française des scléroses en plaques	50 €
- Handi Val de Seine	50 €
- Resto du Cœur	50 €
- Croix rouge	50 €
- Secours catholique	50 €
- Secours populaire Antenne de Vernon	50 €
- ATHENA 78 terroir et nature	25 €
- CAFIE – CFA	25 €

- Dit que les crédits seront portés au budget primitif à l'article 6574

VOTE DU BUDGET 2020

Après avoir entendu les propositions du Maire pour le budget 2020 et suite à la réunion du groupe de travail des finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'UNANIMITE,

APPROUVE les propositions du budget 2020,

VOTE le budget 2020 au niveau du chapitre dont la balance est équilibrée comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de FONCTIONNEMENT	736 074,99 €	736 074,99 €
Section d'INVESTISSEMENT	1 614 575,38 €	1 614 575,38 €

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2020

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après avoir entendu Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'UNANIMITE

DECIDE de fixer le taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2020 à :

	TAXE SUR LES PROPRIETES BATIES	TAXES SUR LES PROPRIETES NON BATIES	TOTAL
➤ TAUX	6,40 %	25,01 %	
➤ BASES	1 924 000 €	21 900 €	
➤ PRODUITS ATTENDUS	123 136 €	5 477 €	128 613 €

AIDE EXCEPTIONNELLE DELAFOSSE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2131-12,
Vu la demande écrite en date du 20 mars 2020 de Madame DELAFOSSE, relative à sa situation financière et pour participer aux frais d'inhumation de Monsieur Philippe Sarazin, agent communal contractuel décédé le 7 mars 2020,

Considérant qu'il est important que cette personne puisse être aidée financièrement dans sa situation actuelle,

Après avoir entendu Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'UNANIMITE

DECIDE d'accorder une aide financière de 1 000 €,
DIT que cette aide sera versée directement à Mme DELAFOSSE,
DIT que la dépense est inscrite au budget, au compte 658822

DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DU SYNDICAT SEY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles 5211-7 et 5211-8 se rapportant aux modalités d'élections des délégués,

Considérant que les délégués au SEY ont été élus par la délibération n°16/2020 du 3 juin 2020 pour la durée du mandat.

Considérant que conformément aux statuts du SEY, le nombre de délégués pour la collectivité adhérente de Notre-Dame-de-la-Mer est d'un délégué pour une commune de moins de 25000 habitants,

Considérant qu'il faut procéder à une nouvelle élection de délégué pour siéger auprès du SEY
L'élection des membres au sein des syndicats se déroule au scrutin secret, sauf si l'assemblée délibérante décide « à l'unanimité, à ne pas procéder au scrutin secret » (article L. 2121-21 du CGCT)

Sur rapport du Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

DECIDER de ne pas procéder au vote secret,

SEY

(Syndicat d'énergie des Yvelines)

Le conseil municipal, procède à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter la commune au sein du SEY

Titulaire
Bruno BOUVERY

Suppléant
Arlette HUAN

DETERMINATION DU CHOIX DES MEMBRES EXTERIEURS AUX SEIN DES COMITES CONSULTATIFS

Vu l'article L. 2143-2 du CGCT qui prévoit la constitution de comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal, associant des représentants des habitants de la commune et notamment des représentants des associations locales ;

Vu la délibération n°15/2020 du 3 juin 2020 attribuant le nombre de sièges ouverts aux habitants de la commune pour participer aux comités consultatifs,

Considérant les candidatures reçus après le conseil municipal du 3 juin 2020,

Le Maire propose d'élire les membres extérieurs aux comités consultatifs à bulletin secret à un tour à la proportionnelle au mieux disant. En cas d'égalité, le membre le plus âgé sera élu.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé dans l'urne, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Comité Consultatif des Travaux

Election du membre extérieur pour siéger au comité consultatif des Travaux sous la Présidence de Madame Arlette HUAN, Maire.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 17

Bulletins blancs à déduire : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 17

A obtenu : - Mme BERTIN : 11 Voix

- Mr DEBOSSCHERE : 6 Voix

Mme BERTIN a été nommée comme membre extérieur siégeant au comité consultatif des Travaux

Comité Consultatif Patrimoine et Environnement

Election du membre extérieur pour siéger au comité consultatif Patrimoine et Environnement sous la Présidence de Madame Arlette HUAN, Maire.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 17

Bulletins blancs à déduire : 0

Bulletin Nul : 1

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 16

A obtenu : - Mr CHEVALLIER : 5 Voix

- Mr LEGER-LECOMTE : 0 Voix

- Mr LEMERCIER : 6 Voix

- Mme MAJOT : 4 Voix

- Mr MINGUET : 1 Voix

Mr LEMERCIER a été nommé comme membre extérieur siégeant au comité consultatif Patrimoine et Environnement

Comité Consultatif Sports et Loisirs

Election du membre extérieur pour siéger au comité consultatif Sports et Loisirs sous la Présidence de Madame Arlette HUAN, Maire.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 17

Bulletins blancs à déduire : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 17

A obtenu : - Mr CHEVALLIER : 2 Voix

- Mr DALMAS : 9 Voix

- Mme FILLOT : 4 Voix

- Mr MINGUET : 2 Voix

Mr DALMAS a été nommé comme membre extérieur siégeant au comité consultatif Sports et Loisirs

Comité Consultatif d'Action Sociale

Election de deux membres extérieurs pour siéger au comité consultatif d'Action Sociale sous la Présidence de Madame Arlette HUAN, Maire.

Le dépouillement du vote pour les deux membres extérieurs a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 17

Bulletins blancs à déduire : 0

Nombre de suffrages exprimés : 34

A obtenu : - Mr CHEVALLIER : 4 Voix
 - Mme DEBOSSCHERE : 5 Voix
 - Mme FILLOT : 9 Voix
 - Mr FRUGIER : 9 Voix
 - Mme INDERGAND : 6 Voix
 - Mr MINGUET : 1 Voix

Mme FILLOT et Mr FRUGIER ont été nommés comme membres extérieurs siégeant au comité consultatif d'Action Social

QUESTIONS DIVERSES

Chêne Godon

Un panneau « Terrain de Boules » avec interdiction de déposer les ordures a été commandé et sera installé prochainement

Panneaux d'interdiction

Afin d'être conforme à la législation, un panneau « sauf services » sera ajouté aux panneaux d'interdiction à tous les véhicules déjà mis en place

Plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 21h37

Le Maire,
Arlette HUAN

Les conseillers

The image shows a collection of handwritten signatures in blue ink. At the top right, there is a signature that appears to be 'Arlette HUAN'. Below it, there are several other signatures, some of which are more stylized and difficult to read. The signatures are arranged in a somewhat scattered manner across the lower half of the page.